



HAUTE - GARONNE

590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Tél 05 81 91 93 00 - Fax 05 62 26 09 39 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

Envoyé en préfecture le 14/09/2017

Reçu en préfecture le 14/09/2017

Affiché le

0 : 031 288100021-20170913-DE0017_26-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Haute-Garonne

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N°2017-26

OBJET : Appui à l'exercice du droit syndical : projet de bail

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : MM. IZARD, SOLERA, CLEMENT, PORTET, TENE, LAVAL, RASPEAU Mmes HORN, BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, M. CARON-JOURDA représenté par Mme VEZAT-BARONIA, Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS, M. RAYSSEGUIER représenté par Mme GEIL-GOMEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. SAVELLI représenté par Mme HORN.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSSES.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

Contenu délibération :

Le Président rappelle à l'assemblée qu'au titre de ses obligations réglementaires, le CDG31 apporte un appui à l'exercice du droit syndical en conformité avec les dispositions du décret n°85-397 du 03/04/1985 modifié et de la circulaire relative à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale en date du 20/01/2016.

Il précise qu'à ce titre, l'établissement met à la disposition des six organisations syndicales dites représentatives, à ce jour, des locaux au sein du siège de l'établissement à Labège, composés de 6 bureaux individuels et d'une salle de réunion, avec locaux sanitaires et d'entretien.

Il indique que le développement de l'activité du CDG31 et de ses effectifs rend nécessaire la récupération des locaux affectés pour le déploiement des services.

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'un projet de location de locaux à proximité immédiate du CDG31 et destinés à accueillir les organisations syndicales représentatives a été étudié.

Le Président indique qu'il s'agit actuellement d'une plateforme nue, libre de tout aménagement et que des travaux permettant l'aménagement d'une configuration répondant aux besoins du CDG31 (6 bureaux indépendants et une salle de réunion) ont fait l'objet d'un devis validé qualitativement par le CDG31 et représentant un montant de 31 221,31€TTC.

Le Président rapporte qu'un bail pourrait être signé dans les conditions suivantes :

- Adresse des locaux : Immeuble Régent Park, 2480 Voie l'Occitanie, 31670 Labège.
- Superficie utile : 195 m²
- Superficie locative : 211 m²
- Durée supérieure à 3 ans et au maximum de 9 ans ;
- Loyer : 125 euros HT/m²/an
- Participation aux charges : 21 euros/m²/an
- Participation aux impôts fonciers : 33,20 euros/m²/an
- Travaux d'aménagement à la charge du bailleur
- Début du bail : 1^{er} décembre 2017

Le Président précise que la valeur locative a fait l'objet d'un avis favorable de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Garonne en date du 24 Août 2017, consultée par application des dispositions de l'Article R4111-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Il précise également que le Comité Technique du CDG31 a émis un avis favorable lors de sa séance du 31 Août 2017 tant de la part des représentants des collectivités que de la part des représentants du personnel.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- Approuver le projet de location de locaux destinés à accueillir les organisations syndicales représentatives dans le cadre de la réalisation des obligations réglementaires incombant au CDG31 et conformément à la présentation et aux conditions précédemment exposées ;
- Donner mandat à M. le Président pour la signature d'un bail correspondant adapté, dans le respect de l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Garonne en date du 24 Août 2017 ;
- Prévoir l'inscription, lors des budgets ultérieurs, des dépenses correspondant aux obligations ainsi mises à la charge du CDG31 par voie de bail.

Fait à Labège,
Le 13 Septembre 2017.

Le Président,

Pierre IZARD